

Trois jours après, il fut amené à formuler une motion d'ordre dans les débats sur la formation du tribunal de cassation ; les orateurs, en effet, se succédaient, embrouillant les questions à qui mieux mieux, si bien que toute délibération devenait impossible. Ses paroles firent impression et l'Assemblée se rangeant à son avis, décida d'examiner successivement chaque point du projet.

Le 15 décembre, il intervint encore à propos des offices ministériels. Regnault de Saint-Jean d'Angély venait de lire les articles élaborés par le comité, qui définissaient les nouvelles conditions imposées aux procureurs ; Buzot aussitôt repoussa ces dispositions : « Il est étonnant, dit-il, qu'après avoir posé en principe que la vénalité des offices était supprimée, on s'amuse à discuter pendant trois jours la même question... » Puis, comme Mirabeau demandait la parole, il lui céda la place.

Ainsi finit cette année 1790... Buzot n'y joua pas, comme on l'a vu, un rôle bien considérable dans les affaires publiques. Mais, pendant ce temps, la Révolution a marché ; avec 1791, nous allons le voir reparaitre et se lancer complètement dans la bataille.

CHAPITRE IV

Janvier-Juin 1791.

Débats de l'Assemblée constituante. — Formation du parti girondin.
Buzot et les Roland.

Dès le 1^{er} janvier, Buzot parut à la tribune ; Crillon, au nom du comité central, venait d'exposer à l'Assemblée l'ordre qu'elle aurait à suivre dans les délibérations futures ; Buzot demanda d'introduire une légère modification dans ce tableau de travail ; sa motion, appuyée par Camus, fut adoptée.

Le 8, un nouveau succès couronna son intervention. Précédemment on avait décidé la création à Paris de six tribunaux qui pourraient en appeler de l'un à l'autre, mais ne devraient point sortir de leur district. L'établissement de ces juridictions entraînant des frais considérables, la ville avait demandé qu'on lui permit de les réunir dans l'ancien palais de justice ; Prugnon s'était fait son interprète dans un long rapport. Buzot s'opposa à cette solution et demanda la question préalable ; en réunissant les six tribunaux dans un même local, « il y en aurait cinq qui habiteraient en territoire étranger ; jamais on ne pourrait empêcher le peuple de regarder ces six tribunaux comme un même tribunal divisé en six chambres. Que deviendrait l'illusion de l'appel ? » Røderer et Bouche appuyèrent ces considérations, et l'Assemblée repoussa le projet.

Ce ne sont là, il est vrai, que des questions d'ordre secondaire. Bientôt Buzot eut à parler sur des sujets plus importants ; nous signalerons particulièrement son rôle dans la discussion sur les jurés. On a vu que déjà l'année

précédente, il s'était intéressé à la question et avait, le 8 avril, prononcé un important discours sur la nécessité de cette institution. Il s'agissait maintenant d'en organiser la procédure; Dupont voulait que les dépositions des témoins fussent faites et reçues par écrit: Buzot s'éleva, le 18 janvier, contre cette idée qu'il trouvait contraire à la nature même du jury; puis, sur une motion de Montlosier tendant à remplacer l'écrit par un procès-verbal, le député de l'Eure montra la faiblesse de ce procédé... « Je ne sais trop, dit-il, comment on s'y prendrait pour une pareille rédaction. Qui jugerait de la validité de tel ou tel moyen qui aurait été fourni de part ou d'autre? » Après de longs débats, on revint à la rédaction de Dupont qui fut adoptée. Mais, le lendemain la discussion se rouvrit sur un amendement de Malouet: Buzot prit encore la parole contre la procédure écrite, donnant un juste aperçu de ce qui conviendrait en la matière: « Chacun des jurés, exposait-il, aura la faculté de prendre note des faits dont il se trouvera le plus frappé. On pourra pratiquer ce qui se fait en Angleterre; le juge avertit les jurés qu'un tel fait est intéressant pour qu'ils en prennent note... » La proposition de Malouet fut rejetée.

Une autre grave question occupa l'Assemblée vers la même date; nous voulons parler de la justice criminelle, à laquelle de nombreuses séances furent consacrées. Buzot ne manqua point d'y prendre sa part et parla contre une disposition du comité qui accordait à l'accusé acquitté des dommages-intérêts. « Si vous décrêtez, dit-il, que le juge pourra décerner au nom de la société une indemnité à l'accusé innocent, vous faites une loi immorale, une loi d'après laquelle tout accusé qui ne recevra pas d'indemnité sera regardé comme inculpé ou comme à demi absous; la quotité des indemnités, arbitrairement fixée par le juge, sera le thermomètre de sa réputation ». Ces observations, pleines de sens, portèrent, car le décret qui fut rendu leur donna raison.

La constitution civile du clergé, votée en juillet 1790 commençait alors à être appliquée avec rigueur, et

l'Assemblée nationale fut, à diverses reprises, amenée à s'occuper du serment civique qui avait été imposé aux prêtres le 27 novembre. Buzot, là aussi, eut à paraître; le 8 février, comme on délibérait sur les retraites à assurer aux évêques démissionnaires, — car, à cette date, on ne songeait pas encore à traquer, emprisonner et déporter les insermentés, — il demanda d'ajourner la question comme insuffisamment éclaircie: l'ajournement fut décidé.

Quelques jours avant d'ailleurs, le 26 janvier, dans le même ordre d'idées, il apprenait à ses collègues, qu'à Evreux, la loi ne trouvait point d'opposition: « Je dois vous annoncer, déclara-t-il, au milieu des applaudissements, que, dans le chef-lieu du département de l'Eure, sept curés sur neuf ont prêté leur serment, et que déjà un des deux refusants semble désirer de remplir ce devoir. Tous les régents du collège, un seul excepté, et la plus grande partie des ecclésiastiques fonctionnaires publics ont imité le même exemple; les discours qu'ils ont prononcés respirent un patriotisme si pur et une religion si éclairée, que la commune a cru devoir en ordonner l'impression... »

La petite ville, il est vrai, assistait avec calme à toutes ces transformations¹. Dès le début de février, les trois corps administratifs, département, district, municipalité, travaillent ensemble à la réorganisation religieuse: les huit paroisses sont supprimées, remplacées par la seule cathédrale. A Evreux, comme dans la campagne, la majorité des prêtres accepte le serment; en vain, M^{sr} de Narbonne accumule mandements sur mandements, jusqu'à se faire déférer devant le tribunal du district; en vain, ses amis, quand on s'occupe de l'élection du nouvel évêque, mènent une ardente campagne de pamphlets et de brochures; en vain on distribue près de cinq cents lettres manuscrites « signées, François, évêque d'Evreux » adressées à tous les électeurs, « où le prélat leur dit en

1. *Moniteur universel*. N^{os} des 9, 19, 28 février 1791. Lettres écrites d'Evreux.

style apostolique qu'ils n'ont nulle autorité, nulle mission, pour lui donner un successeur, que ce n'est qu'après un jugement de condamnation qu'il peut être dépossédé de son siège, et que ceux qui s'aviseront d'élire un autre évêque à sa place ne seront plus dans l'Eglise, c'est-à-dire seront excommuniés... » Le 15 février, Thomas Lindet est nommé au siège épiscopal ; le 25, acclamé par les habitants, il prendra possession de son siège, au son des cloches, au bruit du canon, au chant du Te Deum.

Dans cette même session, les électeurs avaient à choisir un juge pour le tribunal de cassation; le scrutin eut lieu le 16 février; au troisième tour, Buzot fut proclamé par 163 voix sur 316 votants. Il ne devait jamais occuper cette place; sur le moment même, les objections s'élevèrent : il fallait, pour être éligible, avoir exercé pendant dix ans au moins les fonctions d'homme de loi devant une juridiction : Buzot remplissait-il ces conditions ? Les uns dirent oui, les autres, non; on jugea sage d'en référer à l'intéressé lui-même. MM. Osmont et Mesnil partirent donc aussitôt pour Paris, virent notre député, puis, sans plus attendre, revinrent à Evreux, porteurs de la réponse, après seulement trente-six heures d'absence : Buzot remerciait profondément ses compatriotes de cette nouvelle preuve de confiance, mais refusait à son grand regret, ne se trouvant pas dans la situation requise par la loi. A sa place, on nomma M. Antoine de Morcenq, président du tribunal de district de Pont-Audemer¹.

Durant ces jours, à l'Assemblée, le législateur ébroïcien était un peu resté dans l'ombre; il ne reparut que le 28 février dans un long discours sur les articles destinés à poser, en préliminaire, les principes de la constitution, le projet déposé par Chapelier au nom du comité ne lui paraissant pas atteindre le but qu'on visait : « Je crois, dit-il, que l'objet de la discussion est de trouver un moyen d'éclairer le peuple sur ses devoirs. Le préambule qui vous est présenté remplit-il cet objet ? C'est ce que je ne pense pas... » Puis, passant en revue les diverses dispositions

1. Archives Nationales, F¹c, III (Eure).

qui s'y trouvaient inscrites, il émit successivement sur chacune quelques observations, et finit par ces mots : « Je conclus à ce que la loi qui vous est soumise soit précédée d'une instruction rédigée en termes simples et à la portée du peuple. » Une grande partie de l'Assemblée applaudit ces mots; Chapelier lui-même y répondit et leur rendit hommage. Il fut aussitôt décrété que le comité de constitution rédigerait l'instruction proposée par Buzot.

C'est alors qu'un événement qui devait avoir une influence capitale sur la vie de notre député se produisit : M^{me} Roland venait d'arriver à Paris.

Chargé, en effet, par ses collègues, d'aller demander à l'Assemblée de déclarer nationale la dette de Lyon, M. Roland de la Platière, alors un des principaux officiers municipaux de la ville, était parti pour la capitale et y était arrivé en compagnie de sa femme, le 20 février.

Bosc, l'intime ami de la famille, avait été à l'avance chargé de trouver un logement assez vaste pour y loger, outre les deux époux, Bret, autre officier municipal délégué, l'inséparable Lanthenas, une bonne et un garçon. « Nous ne voulons plus habiter le pays latin, lui écrivait, le 10 précédent. M^{me} Roland; nous avons pensé que nous serions mieux à portée des affaires, au faubourg Saint-Germain qui s'étend par exemple depuis la rue Mazarine jusqu'au voisinage du Pont-Neuf; nous serons six à loger. Il nous faut d'abord un appartement où nous ayons une pièce où notre ami puisse travailler avec son collègue, et qui nous serve à recevoir; il me faut une chambre à coucher à deux lits, plus un cabinet assez grand pour que la bonne puisse y coucher. Il serait bon qu'il y eût une petite pièce quelconque, pour servir d'entrée, où l'on pût mettre quelques provisions, comme du bois, etc..., où les domestiques pussent se tenir dans le jour, où l'on pût dresser un lit de camp, pour coucher le garçon, ce qui dispenserait d'un bouge ailleurs pour telle destination. Nous ne cherchons pas de luxe, comme vous pouvez croire; nous habiterons aussi bien le second étage que le premier; mais je tiens beaucoup à la propreté, et

j'aimerais que l'appartement fût en couleur et frotté. Il faut, en outre, deux chambres à coucher quelconques ; une pour le collègue député et une pour Lanthenas ; il n'est pas nécessaire qu'elles fassent partie de l'appartement, mais bien qu'elles soient dans le même hôtel¹... »

Ce logement idéal, Bosc l'avait trouvé dans une maison meublée, l'hôtel Britannique, rue Guénégaud, et ils s'y installèrent au premier étage.

Depuis longtemps, Roland correspondait avec Brissot, sans le connaître : l'un de ses premiers soins fut d'entrer en relations avec lui. De son côté, M^{me} Roland rêvait de fréquenter les personnages politiques qui, même en province, faisaient déjà tant parler d'eux ; aussi, fut-ce pour elle une grande joie quand Brissot lui présenta Petion. « Je suis depuis hier, écrit-elle à Bosc à la fin de février, dans une émotion telle que vous pouvez vous la représenter ; j'ai été voir le brave Petion ; mon ami y est allé à son tour. O Liberté ! Ce ne sera pas en vain que de généreux citoyens se seront dévoués à ta défense²... »

Les premiers jours cependant, une courte maladie l'avait retenue à la chambre ; mais bientôt, après quelques visites obligées à des parents, elle put aller à l'Assemblée, et son enthousiasme alors ne connut plus de bornes. « Mon premier empressement, écrit-elle à son ami Bancal, le 7 mars, a été pour cette Assemblée nationale qui a fait tant de choses, ou du moins qui a revêtu de la loi tout ce que faisait réellement la force des circonstances et celle de l'opinion publique. Si je n'avais pas été patriote, je le serais devenue en assistant à ses séances, tant la mauvaise foi des *noirs* (le côté droit de l'Assemblée) se manifeste évidemment. J'ai entendu le subtil et captieux Maury, qui n'est qu'un sophiste à grands talents ; le terrible Cazalès, souvent orateur mais souvent aussi comédien et aboyeur ; le ridicule d'Épremesnil, vrai saltimbanque, dont l'insolence et la politesse finissent par faire rire ; l'adroit Mirabeau, plus amoureux

1. Lettres de M^{me} Roland, II, p. 234.

2. Lettres, II, p. 239.

d'applaudissements, qu'avidement du bien public ; les séduisants Lameth, faits pour être des idoles du peuple et, malheureusement, pour égarer celui-ci s'ils n'étaient eux-mêmes surveillés ; le petit Barnave, à petite voix et petites raisons, froid comme une citrouille fricassée dans de la neige, pour me servir de l'expression plaisante d'une femme de l'autre siècle ; l'exact Chapelier, clair et méthodique, mais souvent à côté du principe... Que sais-je encore ? l'Assemblée faible et se corrompant ; les nobles réunis par la complicité pour leurs intérêts, et les patriotes sans ensemble, sans concert pour le succès de la bonne cause. Cependant tout ira, je l'espère, par cette force et cette opinion qui ont tout commencé¹... » Et déjà, dans l'esprit de la petite bourgeoise qu'elle est encore, germe le rêve de jouer un rôle dans les affaires politiques.

Ce n'était pas, il est vrai, une femme ordinaire que cette Marie Philpon, qui, ayant toujours été livrée à elle-même, lisait, à huit ans, tout ce qui lui tombait sous la main, se cachait pour dévorer *Candide* et devenait républicaine en étudiant Plutarque ; la Bible charma vers le même temps son imagination et la jeta dans une ardente dévotion qui la mena presque à devenir religieuse. La philosophie eut vite fait de chasser ces pieuses idées ; Bossuet lui apprit à raisonner sa croyance ; Pascal la rendit janséniste ; le *Discours de la Méthode* la fit cartésienne ; Malebranche, Spinoza, Helvétius, Montesquieu, Locke, les Encyclopédistes surtout, firent ses délices à quinze ans ; tour à tour on la vit encore stoïcienne et déiste, puis elle se réfugia définitivement dans le scepticisme. Elle-même dirigeait ses études, « son père n'étant pas en état de choisir ». Un moment, elle se tourna vers les sciences, mais s'en dégoûta vite ; Rousseau lui ouvrit des horizons nouveaux en lui montrant le bonheur domestique. Un voyage à Versailles, avec sa mère, où elle fut reléguée sous les combles du château, développa ses idées républicaines en excitant son envieux dépit... Tout

1. Lettres, II, 241.

cela réuni en avait fait une personne instruite, mais orgueilleuse et pleine d'ambition ; telle du moins elle se peint à nous dans ses *Mémoires* et ses lettres.

A vingt-trois ans, elle avait épousé un mari âgé de vingt ans de plus qu'elle, et, s'il y eut de l'affection entre eux, jamais ils ne connurent cette étroite intimité d'âme qui seule peut unir deux êtres. « Mariée, écrit-elle plus tard, dans tout le sérieux de ma raison, je ne trouvai rien qui m'en tirât... J'ai senti souvent qu'il manquait entre nous de parité... Si nous vivions dans la solitude, j'avais des heures quelquefois pénibles à passer ; j'y étais aimée de gens dont je m'apercevais que quelques-uns pourraient trop me toucher... Je l'habitais à ne savoir jamais se passer de moi¹. » Quoi d'étonnant alors, si elle eut, malgré ses protestations, quelque tendre sentiment, d'abord pour Lanthenas, intime au point d'habiter dans leur maison, et plus tard pour Buzot.

Celui-ci fut amené chez les Roland par Petion : bientôt l'appartement de la rue Guénégaud devint un centre où se réunissaient les libéraux de l'Assemblée. Doit-on croire que, seul, l'intérêt des discussions politiques conduisait en ce lieu les austères dépulés ? n'y avait-il pas plutôt un peu de cet attrait qu'exerce toujours autour d'elle une femme spirituelle et jolie ? Il est permis de se le demander.

Jolie, elle semble en effet l'avoir été, quoi qu'on ait dit. Croyons-en ici ses contemporains et ses portraits. « Sans être à la fleur de son âge, a dit Riouffe, elle était encore pleine d'agrément ; elle était grande et d'une taille élégante ; sa physionomie était très spirituelle²... » Elle-même, d'ailleurs, n'eut garde d'oublier de nous tracer son esquisse qui, si l'on peut y ajouter foi, nous la donne à vingt-huit ans aussi séduisante qu'en sa toute jeunesse. « A quatorze ans, comme aujourd'hui, écrit-elle dans ses *Mémoires*, j'avais environ cinq pieds..... la jambe bien

1. *Vie privée de Jeanne-Marie Roland, écrite par elle-même*, t. I, p. 284.

2. Riouffe. *Mémoires d'un détenu*.

faite, le pied bien posé, les hanches très relevées, la poitrine large et superbement meublée, les épaules effacées, l'attitude ferme et gracieuse, la marche rapide et légère ; voilà pour le premier coup d'œil. Ma figure n'avait rien de frappant qu'une grande fraîcheur, beaucoup de douceur et d'expression. A détailler chacun des traits on peut se demander : où donc en est la beauté ? Aucun n'est régulier, tous plaisent. La bouche est un peu grande, on en voit mille de plus jolies ; pas une n'a le sourire plus tendre et plus séducteur. L'œil, au contraire, n'est pas fort grand, son iris est d'un gris châtain ; mais placé à fleur de tête, le regard ouvert, franc, vif et doux, couronné d'un sourcil brun comme les cheveux, et bien dessiné, il varie, dans son expression, comme l'âme affectueuse dont il peint les mouvements ; sérieux et fier, il étonne quelquefois ; mais il caresse bien davantage, et réveille toujours. Le nez me faisait quelque peine, je le trouvais un peu gros par le bout ; cependant, considéré dans l'ensemble, et surtout de profil, il ne gâtait rien au reste. Le front large, nu, peu couvert à cet âge, soutenu par l'orbite très élevée de l'œil, et sur le milieu duquel des veines en y grec s'évanouissaient à l'émotion la plus légère, était loin de l'insignifiance qu'on lui trouve sur tant de visages. Quant au menton, assez retroussé, il a précisément les caractères que les physionomistes indiquent pour ceux de la volupté ; lorsque je les rapproche de tout ce qui m'est particulier, je doute que jamais personne fût plus faite pour elle, et l'ait moins goûtée. Le teint vif, plutôt que très blanc, des couleurs éclatantes, fréquemment renforcées de la subite rougeur d'un sang bouillant, excité par les nerfs les plus sensibles ; la peau douce, le bras arrondi, la main agréable, sans être petite, parce que ses doigts allongés et minces annoncent l'adresse et conservent de la grâce ; des dents fraîches et bien rangées, l'embonpoint d'une santé parfaite ; tels sont les trésors que la nature m'avait donnés. J'en ai perdu beaucoup, surtout de ceux qui appartiennent à l'embonpoint et à la fraîcheur ; ceux qui me sont restés cachent encore, sans que j'y emploie aucun art, cinq à six de mes années ; et les

personnes même qui me voient tous les jours, ont besoin que je leur apprenne mon âge, pour me croire plus de trente-deux ou trente-trois ans¹... »

Le portrait est séduisant, on en conviendra ; s'il est exact, on ne doit pas s'étonner de l'affluence qui bientôt emplit le salon de l'hôtel Britannique et fut le premier noyau de ce qui, plus tard, devait former le parti Girondin.

Quatre fois par semaine on prit l'habitude de s'y réunir au sortir de l'Assemblée, avant d'aller aux Jacobins ; le « brave » Lecoq ou la « fidèle » Fleury introduisaient les visiteurs : Brissot, Petion, Clavière, Buzot, Robespierre et autres... Çà et là dans la pièce, les groupes se formaient, les conversations s'engageaient ; Roland allait de l'un à l'autre : près de la fenêtre, la maîtresse de maison écrivait, s'interrompant parfois pour placer un mot dans la discussion².

Brissot, nous l'avons dit, fut comme l'instigateur de ces réunions. Le futur député d'Eure-et-Loir était alors directeur du *Patriote français* qu'il avait fondé en 1789 avec les avis et la collaboration même des Roland. Agé de trente-sept ans, de taille moyenne, il avait une figure expressive, encadrée de cheveux châtain coupés en rond et naturellement frisés ; d'épais sourcils surmontaient ses yeux gris et barraient son front élevé ; sa bouche enfin était petite, avec des lèvres avancées. Pour le moral, Buzot nous a laissé sur lui quelques notes intéressantes dans ses *Mémoires* : « Il était, dit-il, si peu né pour l'intrigue que la plus légère idée d'artifice, de dissimulation, lui était un supplice. Nous nous moquions quelquefois de sa simplicité, de sa bonhomie, et nous disions en riant : « De tous les Brissotins possibles, c'était le moins Brissotin. » Dans l'Assemblée constituante il fut accusé, persécuté comme républicain ; dans la Convention, il le fut comme royaliste ! Dans tous les temps il parla, écrivit, imprima, souffrit pour la liberté, et il mourut pour elle

1. *Vie privée*, t. I, p. 402.

2. *Notices historiques sur la Révolution*, t. II, p. 66.

Sa vie fut celle d'un vrai philosophe ; il devait aussi finir comme Socrate et Sydney¹... »

Petion, le premier homme politique avec lequel se lièrent les Roland, avait un an de plus que Brissot ; déjà pourtant, ses cheveux étaient grisonnants. Son prestige alors était grand, tant par la situation prépondérante qu'il exerçait à l'Assemblée et l'avait amené à la présidence en décembre 1790, que par son influence au club des Jacobins ; aussi quels éloges ne lui décerne pas son hôtesse ? « Véritable homme de bien et homme bon, écrit-elle, il est incapable de faire la moindre chose qui blesse la probité, comme le plus léger tort ou le plus petit chagrin à personne... La sérénité d'une bonne conscience, la douceur d'un caractère facile, la franchise et la gaieté distinguent sa physionomie... Un jugement sain, des intentions pures, ce qu'on appelle la justesse de l'esprit, caractérisent ses opinions et ses écrits marqués au coin du bon sens plus qu'à ceux du talent²... »

Buzot qui suivit bientôt ses amis rue Guénégaud, était beaucoup plus jeune qu'eux, à peine âgé de trente et un ans, « la figure noble, la taille élégante » ; connu lui aussi par ses opinions libérales, il plut aussitôt à M^{me} Roland par son extérieur agréable et ses idées politiques. « Il faisait régner dans son costume, dit-elle, ce soin, cette propreté, cette décence qui annonce l'esprit d'ordre, le goût et le sentiment des convenances, le respect de l'homme honnête pour le public et pour soi-même³... » Quoi d'étonnant si un peu de tendresse se mêle bientôt à son admiration pour le député de l'Eure, son cadet pourtant de six ans ?... Roland, à côté de cet élégant, devait faire si piètre mine, toujours négligé dans sa tenue, comme le lui reproche Marat, « cafard qui se montre dans les rues, à pied, couvert d'une mauvaise redingote et avec des bas de laine !... »

Robespierre se fit davantage prier, et fut quelque temps

1. *Mémoires*, p. 16.

2. *Notices historiques*, p. 233.

3. *Ibid.*, p. 231.